

ALORS QUE LE VERDICT DANS L'AFFAIRE DE KHALIFA BANK EST ATTENDU POUR AUJOURD'HUI

Moumen Khalifa toujours en liberté

Entendu une seconde fois par la police britannique de l'unité de crime économique, Abdelmoumen Khalifa a été maintenu en liberté sous caution jusqu'au 22 mai prochain. Après s'être présenté hier devant Scotland Yard dans le cadre d'une enquête sur blanchiment d'argent et séjour irrégulier, Khalifa n'a pas été présenté à la justice et retrouve ainsi sa liberté, au grand dam de ceux qui s'étaient empressés d'y voir le début du processus d'extradition vers l'Algérie.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Il avait déjà été entendu une première fois le 27 février avant d'être remis en liberté avec la condition qu'il se présente à nouveau à un poste de police londonien. Son arrestation au moment où le procès d'El-Khalifa Bank se tenait à Blida avait relancé la polémique au sujet de son extradition. Si les différents ministres qui s'étaient rapidement prononcés à ce sujet y ont vu la fin de la cavale de l'ex-patron du groupe Khalifa, beaucoup d'avocats ont au contraire choisi la pondération, estimant qu'il était trop tôt pour parler d'extradition. En effet, et même si l'Algérie et la Grande-Bretagne sont

liées par des accords relatifs à l'entraide judiciaire en matière pénal, civil, commercial et d'extradition, la concrétisation de ces accords tarde à se traduire. Beaucoup d'observateurs avaient interprété la riposte londonienne comme une réaction aux déclarations de Abdelmoumen Khalifa faites sur la chaîne qatarie Al Jazira où il affirmait être à l'abri de toute poursuite. La nouvelle de son arrestation avait donné matière à spéculation.

Les autorités algériennes avaient interprété les propos du porte-parole du ministère de l'Intérieur britannique comme un changement de position de Londres. Il est vrai que ce



dernier avait affirmé que "le Royaume-Uni n'est pas un refuge pour criminels" ajoutant que "Londres était prêt à aider toute demande d'extradition de personnes poursuivies par la justice". C'est ce même porte-parole qui avait confirmé l'arrestation de Khalifa affirmant que "la police britannique

avait, le 27 février, arrêté un homme de 40 ans sur des soupçons de blanchiment d'argent. Il a été remis en liberté sous caution et doit se présenter le 20 mars dans un poste de police de Londres".

A Alger, la nouvelle a été commentée par le chef du gouvernement qui avait

affirmé en marge de l'ouverture de la session de printemps du Conseil de la nation que "Abdelmoumen Khalifa a été bel et bien arrêté à Londres par les autorités britanniques". Prenant le relais, le ministre de l'Intérieur a, quant à lui, estimé que "les Britanniques sentent qu'ils

ne pourront pas compter sur une coopération sérieuse avec l'Algérie s'ils ne coopèrent pas sur un dossier comme celui de l'extradition de Khalifa qui relève pourtant du droit commun. Comment peuvent-ils coopérer avec nous sur des questions plus sensibles si on n'arrive pas à résoudre cette question ?". Pour l'heure, et alors que le procès de la banque qu'il gérait tire à sa fin, la question de l'extradition ne semble pas figurer parmi les priorités des autorités britanniques.

Dès que la cour criminelle de Blida aura prononcé le verdict, la procédure par contumace qui concerne aussi bien Moumen que huit autres personnes en fuite pourra être entamée. Le procureur général pourra en effet faire ses réquisitions contre ces personnes poursuivies pour association de malfaiteurs, vol qualifié, escroquerie, abus de confiance et falsification de documents officiels.

N. I.

BLIDA/ACCUSES D'APPARTENANCE AU GSPC La chambre d'accusation confirme la décision du juge d'instruction

La chambre d'accusation près la cour de Blida a confirmé, hier, les décisions du juge d'instruction, à savoir le maintien sous mandat de dépôt des sept personnes accusées d'appartenance au GSPC et le contrôle judiciaire pour cinq de leurs complices.

Pour rappel, les douze personnes ont été arrêtées au mois de février dernier suite à des renseignements parvenus aux services de sécurité et faisant état de l'existence d'un groupe suspect.

Les réquisitions dans leurs domiciles respectifs se sont soldées par la découverte d'une arme à feu, de plusieurs sabres ainsi que des CD faisant l'apologie du terrorisme. Parmi les douze accusés figurent un vieil homme de 72 ans, une femme de 35 ans et un élargi qui a bénéficié des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Il importe de souligner que les mis en cause œuvraient sous la coupe de Abou Mossaab, émir du GSPC pour la région de Boumerdes.

H. M.

IL ETAIT LE DERNIER "EMIR NATIONAL" DU GIA Le procès de "Hakim RPG" renvoyé à la prochaine session criminelle

Le procès de Nourredine Boudiafi, alias "Hakim RPG", a été renvoyé à la prochaine session criminelle de la cour d'Alger. La présidente du tribunal a décidé de reporter ce procès pour cause "d'absence de la défense". Présent hier à l'audience, ce terroriste, considéré comme étant le dernier "émir national" du GIA (Groupe islamique

armé), a déclaré n'avoir pas rencontré les deux avocats qui ont été commis d'office. Notons par ailleurs que Kamel Sebbane, également accusé d'appartenance à un groupe terroriste, a été condamné par contumace à une peine de 20 ans de réclusion par le tribunal criminel d'Alger.

T. H.

PROCES DE L'AFFAIRE DIGIMEX

Le verdict attendu pour samedi prochain

C'est samedi prochain que le tribunal correctionnel près la cour d'Alger rendra son verdict dans l'affaire de Digimex. Cette dernière a été mise en délibéré après sept heures de plaidoiries des avocats de la défense, demandant l'acquiescement de leurs clients.

Des plaidoiries qui ont duré hier, jusqu'à deux heures du matin et au cours desquelles, les robes noires ont avancé comme principal argument les propos tenus quelques heures avant en audience par l'expert judiciaire. Ce dernier, lors de son audition, avait déclaré à la présidente du tribunal correctionnel, que "toutes les procédures relatives à l'octroi des crédits au profit de Digimex étaient conformes à la réglementation".

Des propos qui ont redonné confiance aux avocats et à leurs clients, avant que le représentant du ministère public ne prenne la parole et dresse son réquisitoire.

En effet, lors de son intervention, le procureur de la République a reconnu "coupable les mis en cause dans cette affaire", en soutenant que "des pratiques illégales à la réglementation financière ont causé un préjudice important à la banque Badr." Dès lors, il n'a pas hésité à requérir des peines maximales à l'encontre des principaux prévenus et l'application de la loi pour d'autres. Ainsi, il a requis dix années de prison ferme à l'encontre de l'ex-P-dg de la Badr, M. Farouk Bouyacoub. La même demande a été formulée à l'encontre des autres cadres de la banque en l'occurrence, M. Boukhari, Menkhris (directeur de l'agence de Birkhadem), Saï Mustapha, Badri et Zeidoune. Pour les deux gérants de la société privée Digimex, à savoir M. Zidoune et Djellouli, le procureur de la République a requis à leur encontre la même peine.

D'autres peines allant de huit à trois années de prison ferme ont été respecti-

vement requises à l'encontre de MM. Ouahrani, Nasri, Belarbi, Ladjal, Hamlaoui, Guersas et Ameziani, alors que l'application de la loi a été demandée au profit de Kacimi, Gasmi et Allel Mohamed.

Pour les deux personnes actuellement en fuite, le procureur de la République a requis dix années de prison ferme. L'avocat Abdelkrim Kayous, défenseur de la partie civile, demande quant à lui la confirmation du premier verdict, mais avec la confiscation des biens des gérants de Digimex, au profit de la banque.

Cela étant, les plaidoiries de la défense se sont appuyés sur les propos tenus par l'expert judiciaire. Ce dernier, il y a lieu de le rappeler, avait réaffirmé à plusieurs reprises "que l'opération d'octroi de crédits au profit de Digimex a été conforme à la réglementation bancaire", ajoutant toutefois, que le nombre des traites rejetées par ABC Banque pour insuffisance de provisions et revenus impayés à la Badr a atteint 514, alors que le total des traites payées et escomptées au niveau de la Badr est de 663. Il note que les sociétés au bénéfice desquelles ces

traites ont été payées ont toutes des relations avec les dirigeants du groupe et que le montant global de ces traites atteint les 5,567 milliards de dinars. "C'est une politique ou une stratégie mise en place pour masquer un détournement", a-t-il tenté d'expliquer.

Il est à noter que lors de son jugement en première instance au niveau du tribunal correctionnel de Bir Mourad-Rais, l'expert avait brillé par son absence. D'où la demande formulée dès le premier jour du procès par les avocats de la défense exigeant sa présence à l'audience et "s'expliquer sur le contenu de son expertise". Il est à noter par ailleurs, que certains avocats ont plaidé "pour que cesse la gestion sécuritaire des affaires économiques", alors que d'autres se sont demandés "à quoi obéit la volonté de soustraire de cette affaire la direction de la trésorerie de la Badr".

Une interrogation qui est restée sans réponse, arguant que "cette structure hautement importante dans l'organigramme de la Badr assure un rôle d'interface entre les agences et la direction du crédit dans l'opération de traitement des traites".

Abder Bettache